

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE DANS LE
CADRE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE
CENTRALE (COPAX), CONSACREE À LA SITUATION
POLITIQUE ET SECURITAIRE EN REPUBLIQUE GABONAISE**

DJIBLOHO (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE EQUATORIALE),
LUNDI, 04 SEPTEMBRE 2023

COMMUNIQUE FINAL



1. À l'invitation de Son Excellence Monsieur **Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale, Chef de l'État et de Gouvernement et Vice-Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue, le 04 septembre 2023, la 4^{ème} Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), consacrée à la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise.

2. Les Chefs d'État et de Gouvernement ci-après ont pris part à la session de la Conférence :
 - **Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Chef d'Etat et de Gouvernement et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ;
 - **Son Excellence Monsieur João Manuel GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d'Angola ;
 - **Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
 - **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
 - **Son Excellence Monsieur Patrice Emery TROVOADA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe ;
 - **Monsieur Mahamat Saleh ANNADIF**, Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Étranger, Représentant **Son Excellence Monsieur le Général Mahamat Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;
 - **Monsieur Michel ESONGUE**, en représentation de la République Gabonaise.

Le Burundi, le Cameroun, la République Démocratique du Congo et le Rwanda se sont excusés.

3. Monsieur l'Ambassadeur **Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC a également pris part aux travaux.
4. **Monsieur ABDOU ABARRY**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) a été invité à la Conférence.
5. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocation de circonstance de **Monsieur ABDOU ABARRY**, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA), et le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur**



Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Chef de l'Etat et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

6. La Conférence a suivi la présentation du rapport sur la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise faite par le Président de la Commission de la CEEAC et en a pris acte ;
7. La Conférence a également suivi la Déclaration du Représentant de la République Gabonaise sur la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise et en a pris acte ;
8. La Conférence a réitéré les décisions prises lors de sa 3^{ème} session extraordinaire en format COPAX tenue exceptionnellement par visioconférence le 31 août 2023 et consacrée à la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise ;
9. La Conférence a appelée les Forces de Défense et de Sécurité gabonaises à garantir l'intégrité physique de Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA** et sa famille ainsi que à assurer la protection des droits humains et des libertés fondamentales de tous sur toute l'étendue du territoire national ;
10. La Conférence a pris note de la suspension immédiate de la République Gabonaise à toutes les activités de l'Union Africaine et de ses organes et institutions jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, décidée par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, le 31 août 2023 ;
11. En outre, la Conférence a décidé de suspendre, avec effet immédiat, la participation de la République Gabonaise à toutes les activités de la Communauté, jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel dans les plus brefs délais ;
12. Par ailleurs, la Conférence a décidé que la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC soit assurée par la République de Guinée Équatoriale conformément à l'article 7.3 du Règlement Intérieur de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui stipule qu'en cas d'empêchement du Président en exercice, la fonction est assurée par le Vice-Président ;
13. La Conférence a également décidé de délocaliser provisoirement le siège de la Communauté à Malabo, Guinée Équatoriale, jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel en République Gabonaise ;
14. À cet effet, la Conférence a instruit le Président de la Commission de la CEEAC de prendre les dispositions nécessaires pour changer les lieux de travail des membres de la Commission et du personnel essentiel au siège provisoire de la Communauté dans les meilleurs délais ;
15. La Conférence a félicité SEM le Professeur Faustin Archange **TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine, pour sa désignation comme Facilitateur



Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, Chef de l'Etat et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

6. La Conférence a suivi la présentation du rapport sur la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise faite par le Président de la Commission de la CEEAC et en a pris acte ;
7. La Conférence a également suivi la Déclaration du Représentant de la République Gabonaise sur la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise et en a pris acte ;
8. La Conférence a réitéré les décisions prises lors de sa 3^{ème} session extraordinaire en format COPAX tenue exceptionnellement par visioconférence le 31 août 2023 et consacrée à la situation politique et sécuritaire en République Gabonaise ;
9. La Conférence a appelée les Forces de Défense et de Sécurité gabonaises à garantir l'intégrité physique de Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA** et sa famille ainsi que à assurer la protection des droits humains et des libertés fondamentales de tous sur toute l'étendue du territoire national ;
10. La Conférence a pris note de la suspension immédiate de la République Gabonaise à toutes les activités de l'Union Africaine et de ses organes et institutions jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, décidée par le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, le 31 août 2023 ;
11. En outre, la Conférence a décidé de suspendre, avec effet immédiat, la participation de la République Gabonaise à toutes les activités de la Communauté, jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel dans les plus brefs délais ;
12. Par ailleurs, la Conférence a décidé que la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC soit assurée par la République de Guinée Équatoriale conformément à l'article 7.3 du Règlement Intérieur de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui stipule qu'en cas d'empêchement du Président en exercice, la fonction est assurée par le Vice-Président ;
13. La Conférence a également décidé de délocaliser provisoirement le siège de la Communauté à Malabo, Guinée Équatoriale, jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel en République Gabonaise ;
14. À cet effet, la Conférence a instruit le Président de la Commission de la CEEAC de prendre les dispositions nécessaires pour changer les lieux de travail des membres de la Commission et du personnel essentiel au siège provisoire de la Communauté dans les meilleurs délais ;
15. La Conférence a félicité SEM le Professeur Faustin Archange **TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine, pour sa désignation comme Facilitateur



pour le processus politique en République Gabonaise et lui a exprimé ses remerciements pour sa disponibilité à assumer cette délicate fonction ;

16. La Conférence a exhorté les États membres et la Commission de la CEEAC à tout mettre en œuvre pour appuyer le travail du Président Faustin Archange TOUADERA dans le cadre de cette facilitation ;
17. La Conférence a exhorté la tenue d'un processus politique inclusif entre toutes les parties prenantes au Gabon et à cet effet a instruit la Commission d'élaborer une Feuille de route relative à la facilitation de la CEEAC dans le cadre du processus du retour rapide à l'ordre constitutionnel en République Gabonaise ;
18. La Conférence exhorte également les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gabon, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU) à soutenir le processus d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en République Gabonaise où le dialogue politique a toujours été privilégié par les acteurs nationaux en toute circonstance ;
19. La Conférence a adressé une motion de remerciements à Son Excellence Monsieur **Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale et Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, pour son leadership et son engagement pour la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale, matérialisés, notamment à travers la convocation de la présente Session Extraordinaire ;
20. La Conférence a, en outre, remercié le Gouvernement de la République de Guinée Équatoriale pour l'appui technique, logistique et financier en vue du plein succès de cette Session Extraordinaire ;
21. La Conférence a, enfin, félicité le Président de la Commission de la CEEAC et son équipe pour le travail abattu en vue de l'organisation de la présente Session Extraordinaire.

Fait à Djibloho, République de Guinée Équatoriale, le 04 septembre 2023.

